

## Liquide pour freins DOT3

### SECTION 1: IDENTIFICATION

<b>Identificateur du produit</b>	Liquide pour freins DOT3
<b>Autres moyens d'identification</b>	15-810, 15-811, 15-813, 15-814, 15-818, 35-810AS, 35-810CQ, 35-810PC, 35-810PRES, 35-811AS, 35-811CQ, 35-811PRES, 35-811SO, 35-811WM, 35-813AS, 35-813CQ, 35-813SO, 35-813WM, 35-814AS, 35-814CQ, 35-814PRES, 35-814SO, 35-816C, 35-818AS, 35-818CQ, 85-818, 35-811CERT, 35-814CERT, 35-818CERT
<b>Usage recommandé</b>	Veillez vous référer à l'étiquette du produit.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Inconnu.
<b>Identificateur du fabricant/fournisseur</b>	Recochem Inc., 850 Montee de Liesse, Montreal, QC, H4T 1P4, Compliance and Regulatory Department, 905-878-5544, www.recochem.com
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	CANUTEC, 613-996-6666, 24 Hours
<b>Numéro de la FDS</b>	1515
<b>Date de préparation</b>	le 04 mai, 2017

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées - catégorie 2

#### Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :  
Attention

Mention(s) de(s) danger(s) :

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang, reins, foie, système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseil(s) de prudence :

Prévention :  
P260 Ne pas respirer fumées, brouillards, vapeurs, aérosols.

Intervention :

P314 Demander un avis médical ou consulter un médecin en cas de malaise.

Identificateur du produit : Liquide pour freins DOT3 - Ver. 1

Date de préparation : le 04 mai, 2017

Date de la plus récente version révisée :

FDS No. : 1515

Page 01 de 09

Stockage :  
Entreposer dans un endroit bien aéré. Garder au frais. Garder le contenant hermétiquement fermé. Garder sous clé.

Élimination :  
Disposer du contenu/récipient conformément aux règlements et lois régionales, nationales et locales applicables.

**Autres dangers**

Inconnu.

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Triethylene glycol butyl ether	143-22-6	10-30		
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-butyl- omega -hydroxy-	9004-77-7	10-30		
Diethylene glycol	111-46-6	1-5		
Trisodium phosphate	7601-54-9	1-5		
Diisopropanolamine	110-97-4	1-5		
Sodium hydroxide	1310-73-2	0.5-1.5		
Diethylene glycol monomethyl ether	111-77-3	0.5-1.5		

**Notes**

Utilisation de FDS génériques: Si la concentration ou plage de concentrations réelle d'un ingrédient d'un des produits dangereux visés par une FDS génériques diffère de la concentration ou plage de concentrations réelle indiquée pour le reste de la série, elle doit être mentionnée à l'article 3 (Composition / information sur les ingrédients) de la FDS, à côté de l'ingrédient. En outre, si d'autres éléments d'information spécifiques (tels que le point d'éclair, les valeurs numériques de toxicité, etc.) sur un produit dangereux de la série diffèrent de ceux des autres produits de la série (sans qu'il y ait d'incident sur la classification), les éléments d'information propres au produit dangereux doivent figurer sur la FDS, et le produit dangereux auquel ces éléments d'information s'appliquent doit être indiqué. Source: Santé Canada - Guide technique sur les exigences de la Loi sur les produits dangereux et du Règlement sur les produits dangereux SIMDUT 2015 Exigences pour les fournisseurs.

### SECTION 4: PREMIERS SOINS

**Mesures de premiers soins**

**Inhalation**

Enlever la source d'exposition ou déplacer à l'air frais. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

**Contact avec la peau**

Éviter le contact direct. Porter une combinaison de protection contre les produits chimiques, si nécessaire. Retirer les vêtements, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Rincer doucement à l'eau tiède pendant 5 minutes.

**Contact avec les yeux**

Éponger ou essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique présent sur le visage. Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Prendre garde de ne pas éclabousser l'autre œil ou le visage avec de l'eau contaminée. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

**Ingestion**

Identificateur du produit : Liquide pour freins DOT3 - Ver. 1

FDS No. : 1515

Date de préparation : le 04 mai, 2017

Date de la plus récente  
version révisée :

Page 02 de 09

Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

### **Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés**

Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

### **Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**

#### **Instructions particulières**

Aucun traitement spécifique. Traiter selon les symptômes. Communiquez immédiatement avec spécialiste de traitement incohérent si grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

## **SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**

### **Agents extincteurs**

#### **Agents extincteurs appropriés**

Non combustible. Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant.

#### **Agents extincteurs inappropriés**

Aucun connu.

### **Dangers spécifiques du produit**

Ne brûle pas.

Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : produits chimiques toxiques.

### **Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers**

Examiner la Section 6 (Mesures à prendre en cas de déversements accidentels) pour obtenir des renseignements importants sur la maîtrise des fuites et des déversements.

## **SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

### **Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Aucune précaution particulière n'est nécessaire. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité.

### **Précautions relatives à l'environnement**

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement. Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.

### **Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Arrêter la fuite si sans risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Libération de s'approcher au vent. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les endroits clos. Laver les débordements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et recueillir les fuites avec matériau incombustible, absorbant par ex. sable, terre, vermiculite ou la terre de diatomées et placer dans le récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utilisez les outils antidéflagrant et matériel antidéflagrant. Éliminer par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. Matériau absorbant contaminé peut-être présenter les mêmes risques que le produit déversé. Remarque : voir section 1 pour urgence coordonnées et la section 13 pour l'élimination des déchets.

### **Autres informations**

Signaler les déversements aux autorités locales en matière de santé et de sécurité et à celles chargées de la protection de l'environnement, le cas échéant.

## **SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE**

### **Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Mettre sur des équipements de protection individuelle approprié (voir section 8). Manger, boire et fumer devraient être interdit dans les zones où ces matières sont traitées, stockées et traitées. Les travailleurs se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les

Identificateur du produit : Liquide pour freins DOT3 - Ver. 1

FDS No. : 1515

Date de préparation : le 04 mai, 2017

Date de la plus récente  
version révisée :

Page 03 de 09

vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. N'entrez pas de zones de stockage et d'espaces confinés à moins qu'une ventilation adéquate. Conserver dans le récipient d'origine ou une alternative approuvée constituées d'un matériau compatible, conservé hermétiquement fermé quand pas en service. Stocker et utiliser de la chaleur, les étincelles, les flammes ou toute autre source d'inflammation. Utiliser (ventilation, éclairage et matériel de manutention) électromédicaux anti-déflagrant. Utiliser des outils sans étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pour éviter tout incendie ou explosion, dissiper l'électricité statique lors du transfert de la mise à la terre et continuité des conteneurs et équipements avant de transférer du matériel. Vide conteneurs de conservent des résidus de produits et peuvent s'avérer dangereux. Ne pas réutiliser le contenant.

#### Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker conformément aux règlements locaux. Entreposer dans un endroit séparé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine protégée des rayons du soleil dans un espace sec, frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles (voir section 10) et des aliments et des boissons. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparé des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé et scellé jusqu'au prêt à l'emploi. Conteneurs qui ont été ouverts doivent être refermés soigneusement et reste d'aplomb pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Confinement appropriée permet d'éviter la contamination de l'environnement.

## SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
Triethylene glycol butyl ether	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie		
Diethylene glycol					10 mg/m3	
Trisodium phosphate	Non établie	5 mg/m3	Non établie	Non établie		
Diisopropanolamine	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie		
Sodium hydroxide	Non établie	2 mg/m3	2 mg/m3	2 mg/m3		

### Contrôles d'ingénierie appropriés

La ventilation générale est habituellement adéquate.

### Mesures de protection individuelle

#### Protection des yeux et du visage

Non requis, mais le port de lunette de sécurité ou de lunettes de protection contre les produits chimiques constitue une pratique exemplaire.

#### Protection de la peau

Non requis, si le produit est utilisé selon les directives.

#### Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives. Pour les situations irrégulières ou d'urgence : porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH muni d'une cartouche appropriée.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Ambre légère. Dimension des particules: Sans objet
Odeur	Éthérée
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Sans objet
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (fusion); -51 °C (-60 °F) (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	260 °C (500 °F)

Identificateur du produit : Liquide pour freins DOT3 - Ver. 1

Date de préparation : le 04 mai, 2017

Date de la plus récente version révisée :

FDS No. : 1515

Page 04 de 09

<b>Point d'éclair</b>	138 °C (280 °F) (en vase clos)
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas disponible
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet
<b>Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité</b>	Pas disponible (supérieure); Pas disponible (inférieure)
<b>Tension de vapeur</b>	Pas disponible
<b>Densité de vapeur</b>	6
<b>Densité relative (eau = 1)</b>	1.04 (estimé) à 20 °C
<b>Solubilité</b>	Pas disponible dans l'eau; Pas disponible (dans d'autres liquides)
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible
<b>Viscosité</b>	Pas disponible (cinématique); Pas disponible (dynamique)
<b>Autres informations</b>	
<b>État physique</b>	Liquide
<b>Formule moléculaire</b>	Sans objet
<b>Poids moléculaire</b>	Sans objet
<b>Densité en vrac</b>	Pas disponible
<b>Tension superficielle</b>	Pas disponible
<b>Température critique</b>	Pas disponible
<b>Conductivité électrique</b>	Pas disponible
<b>Tension de vapeur à 50 °C</b>	Pas disponible
<b>Concentration des vapeurs à saturation</b>	Pas disponible

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### Stabilité chimique

Habituellement stable.

### Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

### Conditions à éviter

Eau, teneur en eau ou humidité. Ne pas laisser sécher le produit. Exposition prolongée à de hautes températures.

### Matériaux incompatibles

Acides forts (p. ex. acide chlorhydrique), bases fortes (p. ex. hydroxyde de sodium), agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique).

### Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone; aldéhydes très toxiques et inflammables; oxydes d'azote.

## SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Voies d'exposition probables

Identificateur du produit : Liquide pour freins DOT3 - Ver. 1

Date de préparation : le 04 mai, 2017

Date de la plus récente version révisée :

FDS No. : 1515

Page 05 de 09

Contact avec la peau; contact oculaire.

### Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Triethylene glycol butyl ether	Pas disponible	5300 mg/kg (rat mâle)	3.54 ml/kg bw (lapin)
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-butyl- omega -hydroxy-	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible
Diethylene glycol	4600 mg/m3 (rat) (30 minutes d'exposition)	12565 mg/kg (rat)	11890 mg/kg (lapin)
Trisodium phosphate	Pas disponible	4100 mg/kg (rat)	> 7940 mg/kg (lapin)
Diisopropanolamine	Pas disponible	4765 mg/kg (rat)	8000 mg/kg (lapin)
Sodium hydroxide	Pas disponible	Pas disponible	1350 mg/kg (lapin)
Diethylene glycol monomethyl ether	> 50000 mg/m3 (rat) (4 heures d'exposition)	6830 mg/kg (rat)	9404 mg/kg (lapin)

CL50: Sans objet.

ATE: 19032.81 mg/kg (Rat)

ATE: 43941.28 mg/kg (Rabbit)

### Corrosion/Irritation cutanée

Peut causer une légère irritation selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

### Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

L'expérience sur les humains et les tests sur des animaux montrent une légère irritation.

### Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

#### Inhalation

Aucun renseignement trouvé.

#### Absorption par la peau

Aucun renseignement trouvé.

#### Ingestion

Peut être nocif Si de grandes quantités sont avalées selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables. Peut causer Si de grandes quantités sont avalées dépression du système nerveux central.

### Danger par aspiration

N'est pas réputé de constituer un danger d'aspiration.

### Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Risque présumé d'effets graves pour les organes selon des études chez humains. Effets nocifs sur les reins.

Risque présumé d'effets graves pour les organes d'après les études sur des animaux. Effets nocifs sur le foie, irritation de l'appareil respiratoire. Peut causer des lésions des voies respiratoires. Les analyses de sang pourraient montrer des résultats anormaux.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas réputé d'être un sensibilisant des voies respiratoires. N'est pas réputé être un sensibilisant cutané.

### Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
Triethylene glycol butyl ether	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-butyl- omega -hydroxy-	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
Diethylene glycol	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
Trisodium phosphate	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
Diisopropanolamine	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée

Identificateur du produit : Liquide pour freins DOT3 - Ver. 1

FDS No. : 1515

Date de préparation : le 04 mai, 2017

Date de la plus récente  
version révisée :

Page 06 de 09

Sodium hydroxide	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
Diethylene glycol monomethyl ether	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée

### Toxicité pour la reproduction

#### Développement de la progéniture

N'est pas réputé nuire à l'enfant en gestation.

#### Fonction sexuelle et la fertilité

Peut causer des effets sur la fonction sexuelle et/ou la fertilité selon des preuves limitées.

#### Effets sur ou via l'allaitement

N'est pas réputé pour causer des effets sur ou par la lactation.

### Mutagenicité sur les cellules germinales

Aucun renseignement n'a été trouvé.

### Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

## SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT.

Cette section n'est pas exigée par l'OSHA HCS 2012.

### Écotoxicité

#### Dangers aigus pour le milieu aquatique

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues
Triethylene glycol butyl ether	2400 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures; statique)			
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-butyl- omega-hydroxy-	Pas disponible			
Diethylene glycol	75200 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures; eau douce)	10000 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		Pas disponible
Trisodium phosphate	88300 ug/L (Western Mosquito Fish; 24 hr; eau douce; statique)	Pas disponible		
Diisopropanolamine	> 1000-2200 mg/L (Zebra Fish; 96 heures; statique)	Pas disponible		
Sodium hydroxide	125 mg/L (Western Mosquito Fish; 96 heures)	40.38 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		
Diethylene glycol monomethyl ether	5741 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures)	1191 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		

Identificateur du produit : Liquide pour freins DOT3 - Ver. 1

Date de préparation : le 04 mai, 2017

Date de la plus récente version révisée :

FDS No. : 1515

Page 07 de 09

	heures)			
--	---------	--	--	--

### Dangers à long-terme pour le milieu aquatique

Nom chimique	CSEO pour les poissons	CE50 pour les poissons	CSEO pour les crustacés	CE50 pour les crustacés
Triethylene glycol butyl ether	Pas disponible		Pas disponible	
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-butyl- omega-hydroxy-	Pas disponible		Pas disponible	
Diethylene glycol	Pas disponible		Pas disponible	Pas disponible
Trisodium phosphate	Pas disponible		Pas disponible	
Diisopropanolamine	Pas disponible		Pas disponible	
Sodium hydroxide	Pas disponible		Pas disponible	
Diethylene glycol monomethyl ether	Pas disponible		Pas disponible	

#### Persistence et dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

#### Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

#### Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

#### Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

## SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

### Les méthodes d'élimination

La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. Les contenants vides ou doublures peuvent conserver quelques résidus de produit. Ce produit et son récipient doivent être éliminés en toute sécurité. Éliminer l'excédent et non recyclables produits par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. L'élimination de ce produit, les solutions et les sous-produits doit en permanence conformes aux exigences de protection de l'environnement et législation d'élimination et de toute exigence de l'autorité locale régionale des déchets. Éviter la dispersion des matières déversées et ruissellement et entrer en contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses. N'est pas régi par le Règlement DOT É.-U.

**Dangers environnementaux** Sans objet

**Précautions spéciales** Sans objet

**Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC**

Sans objet

**Preuve de classification de marchandises dangereuses**

**Date de la classification** le 13 mars, 2017

## SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

**Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement**

Identificateur du produit : Liquide pour freins DOT3 - Ver. 1

FDS No. : 1515

Date de préparation : le 04 mai, 2017

Date de la plus récente version révisée :

Page 08 de 09



## Réglementation personnalisée 1

Certification de conformité générale à la loi 2008 Consumer Product Safety Improvement Act: La fournisseur identifié à la Section 1 de cette FDS a évalué ce produit et certifie qu'il est étiqueté et emballé conformément aux dispositions applicables de la loi Federal Hazardous Substance Act, comme indiqué dans 16 CFR 1500 et appliqué par la Consumer Product Safety Commission. Le cas échéant, les produits nécessitant une fermeture à l'épreuve des enfants sont emballés conformément à la loi Poison Prevention Packaging Act, comme indiqué dans 16 CFR 1700 et appliqué par la Consumer Product Safety Commission. Toutes les fermetures ont été testées conformément aux protocoles les plus récents. Aucun autre test n'est requis pour certifier la conformité aux dispositions ci-dessus. La date de fabrication est estampillée sur le contenant du produit.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

**FDS préparée par** Département réglementation et conformité

**Numéro de téléphone** 905-878-5544

**Références** Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

**Autres informations** Nous sommes engagés à soutenir l'initiative volontaire de l'industrie pour la divulgation des ingrédients aux consommateurs. Veuillez nous faire parvenir votre demande en visitant notre site Web au [www.recochem.com](http://www.recochem.com).

Les ingrédients présents (ingrédients intentionnellement ajoutés) dans une concentration supérieure à un pour cent (1 %) doivent figurés en ordre décroissant de prédominance. Les ingrédients présents dans une concentration d'au plus un pour cent (1 %) doivent également figurés, mais sans ordre de prédominance.

**Avis** Avis au lecteur : au meilleur de notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Toutefois, ni le fournisseur nommé ci-dessus, ni aucune de ses filiales assume toute responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La décision définitive de l'aptitude d'un matériel est la seule responsabilité de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains risques sont décrits dans les présentes, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.

---

Identificateur du produit : Liquide pour freins DOT3 - Ver. 1

FDS No. : 1515

Date de préparation : le 04 mai, 2017

Date de la plus récente  
version révisée :

Page 09 de 09